

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 3 juin 2026, sur demande conjointe du Directeur de SNCF Réseau et du Maire de la commune de Fréjus, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°38, sis à l'intersection de la ligne Marseille-Vintimille avec le chemin rural n°6 dit carraire de Mme Reverdit, sur le territoire de la commune de Fréjus.

Le dossier comporte les points suivants : la politique de sécurité de SNCF Réseau, le cadre réglementaire de la présente procédure, la localisation et les caractéristiques du PN n°38, le diagnostic du PN n°38, la présentation du projet de suppression. Ses annexes comportent la délibération de la commune de Fréjus ainsi que les pièces relatives à la consultation inter-administrative organisée du 10 mars 2026 au 6 mai 2026 inclus.

Les responsables du projet sont :

1° SNCF Réseau, en sa qualité de gestionnaire d'infrastructures ferroviaires, Direction Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par l'Infrapôle PACA – 41 la Canebière – 13001 Marseille.

2° La commune de Fréjus, en sa qualité de gestionnaire de voirie, représentée par son maire – Mairie de Fréjus – 45 Place Camille Formigé – 83600 Fréjus.

M. Philippe DE BOYSERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Fréjus. L'enquête se tiendra du mardi 23 juin 2026, 0h01, au mercredi 8 juillet 2026, minuit, soit 16 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés) à l'adresse indiquée dans le tableau ci-après.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet est consultable : **1°** sur un poste informatique au siège de l'enquête aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous et **2°** sur support papier, en mairie de Fréjus. Le public et les tiers intéressés pourront consigner leurs observations et propositions directement sur le registre de l'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu et siège de l'enquête	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de Fréjus 45 Place Camille Formigé 83600 Fréjus	du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00	Mardi 23 juin 2026	9h à 12h
			Jeudi 2 juillet 2026	9h à 12h et 14h à 17h
			Mercredi 8 juillet 2026	14h à 17h

Un poste informatique est également à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête où elles sont annexées au registre.

Le dossier complet peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/suppression-passageniveau38-frejus>. Le public et les tiers intéressés pourront formuler leurs observations par courriel adressé au commissaire enquêteur du 1^{er} jour de l'enquête, à 0h01, au dernier jour de l'enquête, à 24h, à l'adresse électronique suivante : suppression-passageniveau38-frejus@mail.registre-numerique.fr.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public et des tiers intéressés, en mairie de Fréjus et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.